

12. Des fonctionnaires du ministère des Finances ou du ministère du Revenu national, autres que les membres de cette unité ou de ce service, ont-ils eu accès à quelque tranche du rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts, soit dans son texte provisoire, soit dans son texte définitif?

13. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces fonctionnaires?

14. Quelles tranches du rapport ont été révélées à chacun de ces fonctionnaires

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Oui.

2. Leurs attributions sont d'exercer le rôle de conseillers spéciaux auprès du ministère des Finances en ce qui a trait aux questions ou à la législation fiscales qui surviennent à la suite de l'étude et de la mise en application du rapport de la Commission royale sur la fiscalité selon les directives émanant du sous-ministre des Finances.

3. Les fonctions de cette unité sont incorporées intégralement aux fonctions des autres fonctionnaires qui avisent le gouvernement en matière de fiscalité. L'unité reçoit les directives d'un comité—auquel elle fait rapport—lequel comité est présidé par le sous-ministre des Finances, et compte au nombre de ses membres les sous-ministres du Revenu national, le sous-ministre adjoint des Finances, le sous-ministre adjoint de la Justice et le directeur de la Division de la fiscalité du ministère des Finances. En outre, des membres de l'unité et des hauts fonctionnaires du ministère maintiennent des rapports suivis et travaillent de concert à l'exécution de plusieurs de leurs tâches.

4. et 5. Monsieur James R. Brown, durant neuf ans associé à la maison Peat, Marwick, Mitchell et Co., société de comptables agréés.

M. C.-D. Pierre Bernier, pendant 7 ans agent de finance à la Division de la fiscalité du ministère des Finances.

M. Robert Bourassa, antérieurement secrétaire, directeur de la recherche et conseiller de la Commission royale du Québec sur la fiscalité, et pour quelque temps membre du Contentieux du ministère du Revenu national.

M. Robert W. V. Dickerson, membre de la faculté de Droit de l'Université de la Colombie-Britannique, antérieurement avocat pratiquant à Vancouver.

M. H. Donald R. Huggett, associé pendant sept ans de la maison de comptables agréés McDonald, Currie et Co.

M. David McCurran, pendant dix ans agent de finance à la Division de la fiscalité du ministère des Finances, avec interruption de sept ans de ses fonctions dans la fonction publique, de 1955 à 1962, alors qu'il était à l'emploi de la *Canadian Tax Foundation* et de la *Massey-Ferguson Ltd.*

[L'hon. M. Bell.]

M. E. Gillis Miller, antérieurement associé de la maison Pederson, Norman, McLeod, Miller et Bertram, société d'avocats de Regina, et membre de la Commission royale de la Saskatchewan sur la fiscalité.

M. J. Benedict Smith, pendant quatorze ans agent de finance au ministère des Finances et depuis peu au service de la Division de la fiscalité.

M. A. E. John Thompson, pendant deux ans membre du personnel de recherche de la Commission royale sur la fiscalité et antérieurement l'un des directeurs de la société de comptables agréés Price, Waterhouse et Co.

En plus il y a le personnel d'écritures et de secrétariat.

6. a) Oui, M. Dickerson a obtenu un congé de l'Université de la Colombie-Britannique. En outre, MM. Brown et Huggett ont également obtenu un congé de leurs sociétés de comptables respectives.

b) Ces trois personnes comptent revenir aux organismes susmentionnés. Aucune d'elles ne reçoit directement ou indirectement de rémunération de ces organismes ni ne s'acquitte d'aucun service pour leur compte durant le terme de leurs ententes avec le ministère. Elles continuent d'être assurées en vertu des régimes collectifs de ces organismes.

7. a) Au sujet des six personnes dont les services ont été retenus pour ces fonctions provisoires, les taux annuels des honoraires et des allocations sont comme il suit: pour deux d'entre elles, \$21,800 chacune; pour deux autres \$18,000 chacune; pour un cinquième, \$18,500 et le sixième \$17,500. Les taux de rémunération annuelle des trois membres permanents du ministère affectés à cette unité sont de \$14,946, \$13,038 et \$10,070 mais non à l'égard de chacun d'eux respectivement.

b) Il avait d'abord été prévu que le travail de l'unité se terminerait dans les huit prochains mois mais à cause des retards renouvelés en ce qui a trait à la réception du rapport de la Commission, son activité sera probablement prolongée et la période de service de ses membres ne peut actuellement être prévue d'une façon précise. Les membres permanents du ministère fourniront leurs services à cette unité aussi longtemps que se poursuivra son travail.

8. Oui.

9. Ne s'applique pas.

10. Oui, ils ont vu le brouillon de chapitres après arrangement avec la Commission et pour les raisons mentionnées par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 24 janvier (compte rendu, version anglaise, p. 146).

11. Identifier les passages du rapport provisoire révélerait des renseignements confidentiels.